351.88(44-493):33

COPIE

DIRECTIVES DESTINEES A LA

COMMISSION DE LA REGLEMENTATION DOUANIERE

Le Conseil de Coopération a décidé, en sa dernière session, d'inclure dans le champ de travail de la Commission de la Réglementation Douaniere les problemes posés dans le memorandum anglo-américain, ci-annexé, relatif a la prochaine Conférence Mondiale du Commerce et de l'Emploi.

En conséquence, la Commission est invitée à porter à ses ordres du jour, non seulement la réglementation douaniere proprement dite, mais également toutes mesures de protectionnisme indirect - douanieres ou autres - qui apparaitraient comme des entraves a la liberté des échanges.

La Commission voudra donc bien établir la conformité de vues des quatre Pays avec les recommandations du memorandum, ou, dans le cas ou celles-ci seraient incompatibles avec nos intérêts, préparer la défense de notre position commune.

Le Président de la 6e Session

du Conseil de Coopération,

© NA, 2.05.01 (Arch. AZ/KMP) (Nationaal Archief, Den Haag) inv.nr. 351.88(44):33
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/C00363